

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Jeudi 04 juin 2026

**DEL\_20260604\_11**

Nombre de Conseillers **29**  
En exercice **24**  
De présents **27**  
De votants

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Etaient présents :**

**Commission  
Communale des  
Impôts Directs**

**Etablissement d'une  
liste de 32  
contribuables**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Hervé MORICE – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Laurence DUPONT Sébastien WAIRY - Benoît PICHARD  
Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO - Catherine LE GRALL  
Stéphanie CHAGNON – Jessica NICOLAS - Edwin SANCHEZ-NOVAS  
Magali MACE – Brieg PICAULT - Mariam SHEIKH - Harmonie MOISSARD  
Alice RIAUD - Denis DIDELON - Christelle CARO Gabriel MULET – Jérémy BOUVIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**05 juin 2026**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Gilles BRIAND a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN
- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Gilbert LEMESTRE a donné son pouvoir à Alice RIAUD
- Blandine BAZIN a donné son pouvoir à Denis DIDELON

Et que la convocation avait été faite le  
**28 mai 2026**

**Absents :**

Mme Stéphanie BURNEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés lors du renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID est une instance qui joue un rôle central dans la fiscalité locale et le lien entre la commune, les contribuables et l'administration fiscale.

Aussi, convient-il, à la suite des dernières élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le maire, ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2 000 habitants. Le Maire autorise M. Gilbert LEMESTRE a nous faire parvenir une liste de 8 noms.

Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Une liste de 32 noms doit être adressée à la Direction des Services Fiscaux.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 044-214402109-20260604-DEL\_20260604\_11-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1<sup>er</sup> avril 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 autorisant le Maire à constituer une liste de contribuables en lien avec les conseillers municipaux de l'opposition,

CONSIDERANT que le travail de collecte de noms a été réalisé en toute collégialité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ACTER la liste de 32 noms de contribuables constituée sur proposition du Maire et de M. Lemestre et jointe à la présente délibération,

**ARTICLE 2 :** D'AUTORISER le Maire à transmettre à la Direction des Services Fiscaux, cette liste de 32 noms,

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

